

décembre 2022 n° 4

LETTRE ÉLUS DES

Edition spéciale – Congrès national
des élus Natura 2000

LA MISSION
INTER-RÉSEAUX
NATURA 2000
& TERRITOIRES

L'année 2022 s'est distinguée par la célébration des 30 ans du réseau Natura 2000 et du programme LIFE. Elle symbolise également pour la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires l'organisation du premier congrès national des élus Natura 2000.



*Jean-Luc Blaise,
Maire de Mantet,
Vice-président du PNR
des Pyrénées Catalanes,
Président de la Fédération
des RN catalanes,
élu référent de la mission
inter-réseaux*

ÉDITO

Je souhaiterais saluer tous les élus qui défendent les sites Natura 2000 et qui œuvrent au quotidien dans leurs territoires en faveur de cette politique : nous pouvons aujourd'hui nous satisfaire du chemin parcouru, même s'il reste beaucoup à faire. J'en profite également pour remercier chaleureusement l'équipe du Parc des Pyrénées catalanes, le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, la région Occitanie et l'ensemble des participants pour leur investissement dans cet événement. Je reste convaincu que c'est tous ensemble que nous accomplirons de grandes choses. Plusieurs éléments sont ressortis de ce congrès : les gestionnaires ont tout d'abord exprimé un besoin de stabilité et de pérennité dans les territoires. Je retiens également le besoin fort des élus en termes de communication et de formation. Il faudra notamment travailler pour mieux les accompagner dans leur mission de président de comité de pilotage et dans l'animation des territoires.

L'année 2023 sera marquée par la décentralisation des sites exclusivement terrestres au profit des régions. Au-delà des structures et des lois, nous parlons de relations humaines. Nous avons appris à travailler avec certains, et nous apprendrons à travailler avec d'autres. Je me montre donc très optimiste, sans pour autant nier les difficultés que nous aurons à surmonter ensemble. Les territoires sont différents et l'ancrage territorial de Natura 2000 a constitué sa grande caractéristique. De nouveau, nous devons composer avec la diversité des territoires, y compris politique !

ZOOM

Le Parc des Pyrénées catalanes, hôte du premier congrès national des élus Natura 2000

Créé en 2004, le Parc s'étend le long de la frontière espagnole catalane. Territoire de montagne de 139 000 hectares et 66 communes, il offre une diversité écologique unique de 300 à près de 3 000 mètres d'altitude. 60% de la superficie du Parc sont classés avec 7 réserves naturelles, 5 sites naturels classés et 7 sites Natura 2000 dont 3 gérés par le Parc. Parmi les espèces emblématiques figurent le Desman des Pyrénées, le Gypaète barbu ou la Ligulaire de Sibérie.



RETOUR SUR LES ATELIERS

Comment gérer l'hyper-fréquentation dans les sites Natura 2000 ?

Principaux besoins du réseau :

- Échanger sur les solutions explorées par les différents animateurs
- Faire remonter les bons exemples
- Mieux connaître les acteurs en charge de ces sujets (tourisme...) et faire croiser les politiques

Solutions proposées :

- « Dézoomer » la prise en compte de la fréquentation à une échelle territoriale élargie
- Articuler les outils existants entre eux pour avoir un impact significatif (gouvernance, réglementation, foncier, recul de la voiture, mobilité douce, sensibilisation...)
- Mettre en place des démarches de démarketing
- Utiliser des crédits Natura 2000 pour des actions de maraudage



Atelier n°1 sur l'hyper-fréquentation

Comment impliquer l'ensemble des élus dans le dispositif Natura 2000 ?

Principaux besoins du réseau :

- Décloisonner les relations élus/techniciens
- Repenser les périmètres de mobilisation : développer des initiatives multi-sites, connecter les politiques à l'échelle de certains habitats où les enjeux sont communs et/ou liés
- Permettre aux élus de se projeter et d'initier des relais auprès de leurs pairs

Solutions proposées :

- Mieux investir les différentes échelles de travail permises par le réseau Natura 2000
- Multiplier les élus relais aux côtés du président de copil¹ et clarifier les rôles de chacun
- Privilégier les échanges très opérationnels et composer en temps réel avec les actualités des territoires
- Poursuivre et renforcer l'appropriation par les élus des spécificités de Natura 2000

Comment consolider le financement du réseau Natura 2000 ?

Principaux besoins du réseau :

- Simplifier les règles de financements européens
- Mieux mobiliser les fonds européens
- Éviter que les structures animatrices soient confrontées à des difficultés financières

Solutions proposées :

- S'appuyer sur l'ingénierie existante et disponible dans les territoires : services des régions ou ARB²
- Faciliter l'accès à l'information et aux formations
- Créer un fonds national d'avance de trésorerie ou bénéficiaire de taux d'emprunts avantageux
- Mettre en place une communication auprès des élus sur la dotation biodiversité



Atelier n°3 sur l'accompagnement des présidents de copil

Comment mobiliser les citoyens dans les sites Natura 2000 ?

Principaux besoins du réseau :

- Renforcer les compétences en matière de communication et de mobilisation citoyenne
- Développer la communication autour de Natura 2000
- Mieux identifier les leviers de passage à l'action chez les citoyens
- Favoriser les partenariats avec d'autres secteurs de la société (ex : insertion, culture)

Solutions proposées :

- S'appuyer sur des outils de communication existants pour informer les citoyens
- Renforcer l'implication des citoyens dans la gouvernance des sites Natura 2000
- Mobiliser les propriétaires fonciers
- Etudier les travaux universitaires autour des questions de mobilisation citoyenne



Atelier n°5 sur l'implication des élus

Comment accompagner les présidents de comité de pilotage dans leur mission ?

Principaux besoins du réseau :

- Avoir des présidents de copil qui soient également des animateurs territoriaux
- Redonner une utilité au copil
- Accompagner la prise de conscience par le président de copil de sa légitimité
- Avoir des temps d'échanges sur le terrain entre les présidents de copil et les acteurs locaux

Solutions proposées :

- Développer des parrainages entre anciens présidents et nouveaux arrivants
- Disposer d'un kit d'information sur « comment piloter un site Natura 2000 ? »
- Organiser et animer des formations pour les présidents de copil sur le fonctionnement de la politique Natura 2000 et l'appropriation territoriale des sites
- Mettre en place des comités départementaux pour les présidents de copil et organiser des rencontres annuelles



Comment prendre en compte les enjeux du changement climatique dans la gestion du réseau Natura 2000 ?

Principaux besoins du réseau :

- Avoir une nouvelle vision du territoire et confronter les regards à différentes échelles
- Bénéficier d'un appui en ingénierie et dans l'acquisition des données
- Ouvrir les docobs à des thématiques plus larges, utiles aux politiques publiques

Solutions proposées :

- Développer la notion de compagnonnage autour de la problématique du changement climatique pour s'entraider
- Avoir une gouvernance élargie des AP qui permet de partager, s'approprier et « co-construire »
- Développer les expérimentations pour aider à la décision – « agir ou non agir »
- Former les animateurs Natura 2000 pour qu'ils intègrent de manière systématique les enjeux climat dans leurs missions

Comment coordonner la gouvernance des sites Natura 2000 avec les autres aires protégées ?

Principaux besoins du réseau :

- Faire du lien entre les différents documents de gestion
- Valoriser les complémentarités techniques et scientifiques des différentes structures gestionnaires d'aires protégées
- « Coacher » les élus sur les spécificités des différents types d'aires protégées
- Encourager les rencontres entre les différentes instances de gouvernance

Solutions proposées :

- Disposer d'un guide méthodologique avec des retours d'expérience de coordination entre AP³
- Mettre en place des instances de gouvernance partagée
- Proposer des guides de portage de projets regroupant les réglementations propres à chaque aires protégées

Comment valoriser les bénéfices apportés par le réseau Natura 2000 ?

Principaux besoins du réseau :

- Améliorer la visibilité du réseau sur les territoires et auprès des différents acteurs
- Améliorer les connaissances sur les services écosystémiques et les valoriser
- Communiquer auprès des élus pour les convaincre

Solutions proposées :

- Valoriser les pratiques vertueuses et les bénéfices apportés : PSE⁴, concours pratiques agro-écologiques...
- Donner de la visibilité au réseau dans les territoires : utilisation du logo Natura 2000, réalisation de films...
- Mettre en avant l'attractivité du territoire : marketing territorial, développement de filières...
- Mobiliser d'autres outils – plans – programmes : dotation biodiversité, PAT⁵, PCAET⁶...



PAROLES D'ACTEURS

Table ronde sur la loi 3DS : quels enjeux pour les territoires ?

La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoit le transfert de la compétence de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres aux régions à partir du 1er janvier 2023.

Ce transfert représente une nouvelle étape dans la gouvernance du réseau français. Il doit se faire dans les meilleures conditions possibles pour maintenir la dynamique engagée par de nombreux élus dans leurs territoires.

Charlotte MEUNIER – Présidente de Réserves Naturelles de France

« Natura 2000 connaît régulièrement des modifications administratives, financières ou de compétences. Si nous voulons atteindre nos objectifs, nous devons stabiliser et simplifier le dispositif, en particulier en matière d'emploi. Le transfert de compétences apportera sans doute de nouveaux changements pendant quelques années, mais nous devrions nous donner l'objectif de nous stabiliser ensuite.

Par ailleurs, je retiens l'idée de profiter de ce transfert de compétences pour donner un nouveau souffle à Natura 2000. Il suscite beaucoup de craintes, mais il peut aussi donner un élan à cette politique dans les territoires, d'autant que la société est aujourd'hui prête à s'engager sur ces questions. Redonnons des financements et des postes, simplifions les rouages administratifs.

Enfin, j'entends le souhait de poursuivre la mise en réseau et le partage d'expériences. Les élus Natura 2000 peuvent y gagner une force politique pour faire remonter leurs besoins. La voie semble ouverte pour créer des réseaux régionaux plus forts, et ce dans toutes les régions. Nous poursuivrons donc à œuvrer dans ce sens à vos côtés. »

Jérémie CRESPIEN – Chargé du suivi de l'application des directives Nature par la France à la Direction Générale de l'Environnement - Commission Européenne

« J'espère que ce transfert permettra d'ancrer davantage l'économie, spécialité de la région, dans la biodiversité, et de démontrer en quoi la biodiversité bénéficie à l'économie. »



Marie-Laure METAYER – Directrice adjointe, Direction de l'Eau et de la Biodiversité, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

« L'année 2023 constituera une charnière, et le changement devra s'effectuer de la manière la plus fluide possible. Cette nouvelle décentralisation n'est pas dénuée de risques, mais nous nous accordons tous à vouloir les muer en opportunités. La décentralisation doit ainsi constituer un levier supplémentaire

Murielle RIBOT – Copilote du Groupe de travail biodiversité de Régions de France

« Les régions n'avaient pas demandé ce transfert de compétences, mais elles ont bien identifié les opportunités qu'il représente. Elles revoient actuellement leur organisation, souvent en créant un service Natura 2000. La plupart ont à cœur de ne pas le laisser isolé, mais de créer des ponts avec les services en charge de la biodiversité afin d'assurer une cohérence dans les politiques et une transversalité avec les services en charge du développement durable, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture.

L'année 2023 sera une année de transition, mais je suis convaincue que ce transfert fonctionnera et je vous assure que les régions sont mobilisées en ce sens. »



EN BREF DANS LES RÉSEAUX

AGENDA



16/01/2023

Appel à manifestation d'intérêt

Le cinquième AMI⁷ pour l'évaluation de l'effet de mesures de gestion en sites Natura 2000 porte sur les deux mesures suivantes : gestion d'espèces végétales exotiques envahissantes et restauration de milieux tourbeux. La date limite de candidature est fixée au lundi 16 janvier 2023. Pour avoir toutes les informations : <https://www.ofb.gouv.fr/actualites/5eme-appel-manifestations-dinteret-evaluation-de-lefficacite-des-mesures-de-gestion>

02/02/2023

Évènement

La journée mondiale des zones humides (JMZH) est célébrée, chaque année le 2 février, pour commémorer la signature de la Convention sur les zones humides, le 2 février 1971, dans la ville iranienne de Ramsar.

Le thème pour 2023 est : « Il est urgent de restaurer les zones humides ! » <http://www.zones-humides.org/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides>

Pesticides et Natura 2000

Avec le décret publié au JO le 30 novembre 2022, les préfets sont désormais décisionnaires pour encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires dans les sites Natura 2000 lorsque l'encadrement n'a pas été prévu par des chartes et des contrats. Il entre en vigueur conformément à une directive européenne émanant du Parlement et du Conseil en date du 21/10/2009 et qui précise « Les Etats membres de l'UE doivent veiller à ce que l'utilisation de produits phytosanitaires soit restreinte ou interdite dans les sites Natura 2000 ».

Fonds vert

Annoncé par la Première ministre le 27 août dernier, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique. Inscrit dans la loi de finances 2023, ce fonds, qui doit permettre le déploiement d'actions territoriales sous la responsabilité des préfets, finance trois types d'actions :

Acronymes

- ¹Copil : comité de pilotage
- ²ARB : Agence régionale de la Biodiversité
- ³AP : Aire protégée
- ⁴PSE : Paiements pour services environnementaux
- ⁵PAT : Projet alimentaire territorial
- ⁶PCAET : Plan climat-air-énergie territorial
- ⁷AMI : Appel à manifestation d'intérêt

- Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires ;
- Leur adaptation au changement climatique ;
- L'amélioration du cadre de vie.

COP 15

La 15ème conférence des Parties à la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (COP15) se tient du 7 au 19 décembre 2022 à Montréal, au Canada. Elle doit permettre l'adoption d'un nouveau cadre stratégique mondial qui fixera les objectifs mondiaux à atteindre pour mettre un terme à l'érosion de la biodiversité d'ici à 2030. La France et l'Union européenne souhaitent l'adoption d'un cadre ambitieux, avec des moyens à la hauteur des enjeux. Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et Bérangère Couillard, secrétaire d'État chargée de l'Écologie, y seront présents afin de présenter les ambitions françaises en matière de biodiversité.

CONTACT

Aurélié Philippeau
Coordinatrice inter-réseaux
Natura 2000 et territoires
aphilippeau@parcs-naturels-regionaux.fr
07 64 38 32 17

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
27 rue des petits hôtels, 75010 Paris

Directeur de publication : Éric Brua
Coordination : Aurélié Philippeau
Rédacteur : Aurélié Philippeau
Conception graphique : Léa Chariol
© Crédits photos : Parc des Pyrénées catalanes et FPNRF. Décembre 2022

